

A. Cadre institutionnel

Créé en septembre 2015, l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA) est la structure transversale de pilotage de la formation en alternance en Belgique francophone prévue dans l'accord de coopération-cadre du 24 octobre 2008 conclu entre le Gouvernement de la Région wallonne, celui de la Communauté française (FWB) et le Collège de la COCOF.

B. Contexte

L'équipe de l'OFFA est dirigée par un Directeur général et compte actuellement douze personnes.

Depuis sa création, l'OFFA s'est concentré sur le pilotage, la promotion et le monitoring de l'alternance ainsi que le développement d'outils communs et de synergies entre acteurs de l'alternance. Parmi ses réalisations, l'OFFA a fait opérationnaliser la mise en place du contrat d'alternance commun, la gestion des incitants financiers wallons, le développement d'un outil de matching entre offre et demande de formation (STAGE⁺), la création d'une marque commune à l'alternance (alt +), ...

Les Gouvernements de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont récemment acté leur volonté d'entreprendre une réforme systémique et d'ampleur de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en ce compris l'alternance, conformément aux Déclarations de Politique Communautaire (DPC) et de Politique Régionale (DPR). Cette réforme systémique devra en outre se faire en concertation avec les Gouvernements de la Région de Bruxelles-Capitale et de la COCOF.

Pour ce faire, les Gouvernements ont exprimé la volonté de mettre en œuvre cette réforme au départ de l'OFFA, qui sera progressivement dotée des moyens, profils et missions le permettant.

L'équipe actuelle de l'OFFA continuera à réaliser les missions de l'OFFA reprises dans l'accord de coopération-cadre d'octobre 2008 et une cellule opérationnelle complémentaire dédiée à la réforme systémique sera établie.

Dans ce cadre, l'OFFA recrute un(e) Directeur(trice), futur(e) responsable opérationnel(le) et coordinateur(trice) principal(e) de la réforme d'ampleur à venir.

Afin de garantir la lisibilité des textes, il a été décidé de considérer les mots masculins comme étant de genre neutre. Il va de soi que ces mots désignent aussi bien les femmes que les hommes.

C. Profil de fonction du Directeur, responsable opérationnel de la réforme

Le Directeur aura pour principales missions de planifier, coordonner et effectuer le suivi de la mise en œuvre des différents chantiers qui y sont liés. Il veillera à la transposition des orientations politiques des Gouvernements en objectifs de gestion stratégique, en ce compris managériale, transversale et de simplification administrative, et en objectifs de gestion opérationnelle des projets, dans le cadre des missions de l'entité.

Les domaines visent :

1. le renforcement des efforts d'orientation en Belgique francophone ;
2. la garantie de disposer de formations à jour par rapport à l'évolution des métiers ;
3. des collaborations renforcées avec le monde du travail et l'accompagnement vers l'emploi ;
4. des mécanismes uniformisés de certification et de reconnaissance des apprentissages ;
5. la lutte contre le décrochage scolaire au travers d'une coordination des actions entre l'enseignement et les offres régionales alternatives de formation ;
6. l'exploitation partagée et/ou centralisée des données relatives au parcours des apprenants ;
7. la mise à disposition d'infrastructures et d'équipements de qualité grâce au rapprochement entre les différents opérateurs relevant d'institutions différentes ;
8. l'augmentation de l'enseignement en alternance chez les jeunes ;
9. l'augmentation de la formation en alternance chez les adultes ;
10. la meilleure organisation de la formation professionnelle au travers d'un nouvel accompagnement orienté coaching, le cadastre des formations, etc... ;
11. la meilleure prise en charge des publics éloignés de l'emploi (NEETS) ;
12. la réforme du financement des opérateurs de formation et l'instauration de davantage de critères de réussite ;
13. la réorganisation de l'ensemble de l'écosystème au travers d'une clarification du périmètre d'action des différents opérateurs.

Chacun de ces domaines inclut une série de mesures identifiées durant les travaux préalables au lancement de la réforme.

Le profil recherché sera responsable de l'articulation soutenable de ces mesures dans le temps, des travaux permettant leur conception « technique », tant réglementaire qu'opérationnelle et de leur articulation en un tout cohérent, prenant en compte les nombreuses interdépendances entre les différents domaines de la réforme. De plus, il sera chargé d'assurer la concordance de la mise en œuvre de chacun des chantiers avec les réalités de terrain, et ce en concertation avec les différents acteurs de l'écosystème.

Pour ce faire, il sera soutenu par une équipe restreinte de gestionnaires de projets « senior », ainsi que par des équipes techniques issues des différentes administrations pertinentes en fonction des mesures mises en œuvre.

La mise en œuvre de la réforme se fera en collaboration étroite avec les Gouvernements, via un Comité de Direction fixant les orientations politiques, ainsi que les délais de mise en œuvre tout au long de l'actuelle législature. Ce qui ne pourra pas être réalisé dans ce cadre temporel sera identifié et planifié pour être mis en œuvre dans une seconde phase.

1. Conditions générales d'admissibilité

- Être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Être titulaire au minimum d'un diplôme donnant accès à un emploi de niveau A4 (master) ;

- Disposer d'une expérience de minimum cinq ans au sein de l'écosystème de la formation professionnelle ou de l'enseignement qualifiant, à une échelle « systémique » ou expérience de mise en place de projets « à l'échelle » dans cet écosystème ou un écosystème de dimension similaire ;
- Disposer d'une expérience dans la mise en œuvre de programme de changement, impliquant un portefeuille de projets ;
- Disposer d'une expérience dans la gestion de parties prenantes multiples et dont les sensibilités diffèrent, dans un environnement politique ;

2. Connaissances et compétences

a) Connaissances

- Disposer de bonnes connaissances dans les domaines administratifs et du droit nécessaires à l'exercice de la fonction ;
- Disposer d'une connaissance générale de l'écosystème et d'une bonne connaissance des rouages de l'écosystème d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle en Belgique francophone, incluant l'alternance, en ce compris une bonne connaissance de ses institutions, de ses dynamiques et enjeux d'importance, de ses dispositifs légaux et réglementaires, et de ses acteurs et de leurs sensibilités.

b) Compétences

- Maîtriser les outils de gestion budgétaire et de projets ;
- Gérer les ressources budgétaires mises à sa disposition ;
- Coordonner et gérer une équipe ;
- Savoir communiquer publiquement tant à l'écrit qu'à l'oral ;
- Favoriser les échanges, établir et entretenir des relations de travail proactives avec autrui, tant en interne qu'à l'externe ;
- Disposer d'une aptitude à diriger la résolution de problèmes en combinant esprit critique, capacité analytique, notamment dans les situations ambiguës, et capacité à expliquer de manière pragmatique et didactique des matières complexes ;
- Disposer d'une capacité à développer une vision pour l'écosystème de formation professionnelle et d'enseignement qualifiant, dans le cadre des orientations politiques fixées, de la traduire en mesures concrètes et de la personnifier aux yeux des acteurs de l'écosystème ;
- Être passionné par l'amélioration du système éducatif en Belgique francophone et engagé à apporter des changements positifs et durables ;
- Être capable de piloter l'organisation et maîtriser les missions et activités de la réforme, et plus particulièrement :
 - l'opérationnalisation des projets ;
 - l'optimisation des ressources humaines et budgétaires de la réforme et la mutualisation des compétences de l'OFFA ;
 - l'élaboration de procédures et de processus afin de garantir l'atteinte des objectifs fixés dans une gestion efficiente et optimisée des ressources et du temps ;
 - la mise en place, le suivi et l'amélioration de mesures de maîtrise et de contrôle interne des activités ;
 - l'organisation, la coordination, l'élaboration entre services et la circulation des informations dans le cadre de la gestion des projets stratégiques, opérationnels et transversaux.

- Être un acteur de gestion du changement dans l'écosystème :
 - concerter avec les acteurs concernés par la réforme, comprendre la source de leurs éventuelles difficultés et les prendre en compte dans la mise en œuvre des mesures et leur communication ;
 - engager des contacts réguliers avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème afin d'identifier et d'anticiper les potentiels freins à lever, les potentiels leviers à mobiliser, et les potentiels ajustements à amener à la réforme ;
 - disposer d'une sensibilité particulière quant à l'adéquation des mesures prises avec les réalités vécues sur le terrain et quant à la soutenabilité opérationnelle du rythme des réformes pour les acteurs de terrain concernés ;
 - exceller dans l'art de faire émerger des compromis positifs, permettant de faire progresser la réforme et le système, en tenant compte des divers points de vue et des intérêts de chaque partie prenante ;
 - anticiper et assurer la gestion de changements et des crises ;
 - élaborer des indicateurs pertinents.
- Être force de proposition, s'adapter à ses interlocuteurs et réagir adéquatement en toute circonstances ;
- Assurer la gestion de projets de grande ampleur et la communication :
 - capacité à planifier des programmes de changement de grande ampleur, les séquencer dans le temps, en anticiper les obstacles et à coordonner et mobiliser des équipes afin de les mettre en œuvre ;
 - capacité à mettre en œuvre des outils de suivi et de coordination afin d'assurer une mise en œuvre cohérente et coordonnée de tels programmes de changement, tant concernant le suivi « opérationnel » que le suivi « budgétaire » de la réforme ;
 - capacité à maîtriser l'architecture technique de projets de grande ampleur, tout en étant capable d'en communiquer les grands principes et la vision, tant envers les équipes, le pouvoir politique, les acteurs de l'écosystème que le « grand public » ;
 - capacité à communiquer – à l'écrit et à l'oral – clairement les progrès, défis et prochaines étapes de tels projets, tant dans un langage « technique » pour les équipes que dans un langage « grand public » pour l'ensemble des acteurs concernés et la population dans son ensemble ;
 - capacité à constituer des équipes et de les mobiliser dans le cadre de projets complexes et de longue haleine.

D. Epreuves de recrutement

Au travers de sa lettre de candidature, le candidat indique :

- Sa motivation, au travers de sa vision stratégique, en ce compris managériale
- Sa manière d'envisager l'exercice de la fonction telle que décrite
- L'exposé de ses titres et mérites (curriculum vitae) au travers du profil de compétences

La pertinence de l'examen des candidatures sera complétée par un entretien de sélection qui aura lieu devant un Collège, composé notamment de représentants de l'OFFA et des Gouvernements.

Cette audition se déroulera selon un entretien structuré et aura une durée d'approximativement une heure. Les entretiens de sélection se tiendront au siège de l'OFFA.

Seuls les candidats dont la candidature est jugée recevable, suivant les conditions indiquées dans le présent profil de fonction, seront auditionnés.

E. Conditions d'engagement et de travail

1. Lieu de travail :

- la résidence administrative se situe au siège de l'OFFA, avenue Herrmann-Debroux 40 – 42 à Auderghem, une station de métro est située à moins de 100 mètres des locaux de l'OFFA).
- les prestations de travail seront exécutées tant à cette adresse que de manière itinérante, pour être au plus proche des acteurs de la réforme, selon des modalités à convenir.
- des missions à l'étranger (court séjour) sont possibles.

2. Rémunération et avantages :

- engagement via un CDI en respectant les conditions (barème, avantages) applicables au personnel contractuel de la fonction publique wallonne de rang A4,
- remboursement par l'OFFA des frais de parcours pour les missions OFFA,
- indemnités de séjour en cas de missions OFFA,
- intervention de l'OFFA dans l'abonnement de téléphonie mobile.

3. Régime de travail :

- prestations à temps plein (38 heures par semaine).

4. Régime des congés :

- le nombre de jours de congés est régi par le Code de la fonction publique wallonne.

F. Comment postuler ?

N'hésitez pas à contacter Alain GOREUX avant le 5 mars 2025 si vous souhaitez plus d'informations : 0484 / 410.776 ou alain.goreux@offa-oip.be.

Date limite de l'envoi de votre candidature : 14/03/2025, fin de journée.

Pour être prise en considération, la candidature à cette fonction devra nécessairement comporter un CV actualisé de même qu'une lettre de motivation.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Une copie du diplôme sera demandée aux candidats présélectionnés.

Les dossiers de candidature sont à adresser par courriel à l'adresse suivante :

alain.goreux@offa-oip.be